

Japon

« En portant cette nouvelle à votre connaissance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

« Baron T. JSHIGURO. »

Norvège

Action de faveur de la France.

Dans une lettre en date du 19 août, la Société norvégienne de la Croix-Rouge informe le Comité international que, grâce à l'activité des différentes sections de la Croix-Rouge norvégienne, il a été confectionné pour les bébés des régions dévastées de la France mille layettes, qui ont été envoyées par l'intermédiaire du ministre de Norvège à Paris, M. Webel-Jarlsberg, à la Société du secours d'urgence dans les régions libérées. La Croix-Rouge norvégienne avait antérieurement adressé à la même société fr. 100,000 destinés à l'achat de mobilier pour 100 familles françaises sans domicile.

Russie

Nous avons reçu de la « Commission de la Croix-Rouge russe en Suisse » les comptes-rendus suivants sur l'activité de l'organisme qui porte dans la République des Soviets le nom de « Société russe de la Croix-Rouge ». Nous les publions à titre d'information, avec quelques modifications.

I. *Compte-rendu de l'activité de la Section étrangère du Comité central de la Croix-Rouge russe, du 1^{er} décembre 1918 au 1^{er} novembre 1919.*

« Les difficultés de la situation internationale de la République russe socialiste fédérale soviétique ne pouvaient pas rester sans

Russie

répercussion sur les relations de la Société de la Croix-Rouge russe avec l'étranger. Néanmoins l'activité de la Commission centrale de la Société de la Croix-Rouge russe continuait à se développer dans quatre directions :

« 1) D'un côté on maintenait autant que possible des relations avec des institutions et des représentants de la Croix-Rouge à l'étranger.

« 2) De l'autre côté la formation de nombreuses unités officielles sur le territoire de l'ancien Empire russe posait devant la Société de la Croix-Rouge russe toute une série de problèmes, qui devaient être résolus sur une échelle internationale.

« 3) Ensuite, on conservait les relations entre la Commission centrale et les missions étrangères de la Croix-Rouge qui se trouvaient dans la Russie soviétiste.

« 4) Enfin, l'absence d'un service diplomatique forçait les représentants de la Société de la Croix-Rouge russe à l'étranger à se charger dans une certaine mesure des fonctions d'un Commissariat des Affaires étrangères. La section étrangère de la Commission centrale devint l'organe technique par lequel la Société de la Croix-Rouge réalisa cette activité multilatérale.

« Pour faciliter l'exposé de notre activité, nous la passerons en revue dans l'ordre des pays où elle fut exercée.

« *Danemark.* — L'organe central qui unifiait l'activité de la S. C. R. R. (Société de la Croix-Rouge russe) à l'étranger était la mission de la Société de la Croix-Rouge russe à Copenhague. Son travail se faisait dans 4 directions : 1) protection des prisonniers de guerre russes, restés en Allemagne ; 2) secours aux prisonniers russes réfugiés en Danemark et leur rapatriement ; 3) surveillance des navires-hôpitaux de la flotte baltique et lutte pour leur retour à la C. R. R. ; 4) Organisation des colonies infantiles en Danemark et en Suède.

« Des causes, dont nous parlerons plus bas, empêchèrent la mission de réaliser indépendamment la première de ses tâches. Elles ont limité son activité par une entente avec la Croix-Rouge

Russie

américaine, aux termes de laquelle celle-ci se chargerait d'approvisionner largement les prisonniers russes en Allemagne en nourriture et vêtements.

La réalisation de la deuxième tâche de la mission se fit avec plus de succès : une entente spéciale fut conclue avec le Gouvernement danois, aux termes de laquelle les prisonniers de guerre russes qui voulaient se placer sous la protection de la République R. S. F. S étaient installés dans des campements spéciaux, dont l'accès était libre pour le représentant de notre mission, et où la propagande anti-soviétiste était interdite par le gouvernement danois.

« Quant aux navires-hôpitaux de la flotte baltique, qui avaient été arrêtés en Danemark, sous prétexte de non-paiement des sommes dues à la compagnie Est-Asiatique pour leur location, et à ceux qui avaient été pris comme butin de guerre en Finlande, notre mission a réussi, transportée à bord, à faire échapper au séquestre le matériel de trois navires-hôpitaux *Russie*, *Mitau* et *Tovarichtch* (camerad), et à obtenir le consentement de la compagnie intéressée à rendre les navires à la C. R. R. aussitôt que les comptes financiers seront réglés. Le résultat des démarches faites auprès du Sénat finlandais à Helsingfors, fut aussi d'obtenir le consentement du Gouvernement finlandais de soumettre l'affaire des navires réquisitionnés au Tribunal international de médiation.

« L'organisation des colonies pour enfants devait se faire avec la participation de la Croix-Rouge danoise pour les enfants de Pétrograd et de la région du Nord et était prête à être réalisée, les Gouvernements danois et suédois ayant donné leur consentement. Mais la position hostile de la Finlande et des Républiques blanches de la Baltique constitua un obstacle insurmontable pour l'évacuation des enfants en Danemark.

« *France*. Une mission spéciale de la C. R. R. présidée par le camarade Manouilski fut envoyée en France, pour la protection des soldats russes du corps auxiliaire, arrêtés en France.

Russie

Dans les instructions données à cette mission, celle-ci fut chargée, en dehors des questions générales concernant les services de la Croix-Rouge, des démarches à faire pour obtenir l'amnistie pour les citoyens russes accusés de délits politiques et leur exonération de l'enrôlement forcé.

« Les conditions dans lesquelles se trouvait la mission depuis son arrivée en France, ainsi que toutes sortes d'obstacles de la part des autorités françaises militaires et civiles, ont empêché la mission de la Croix-Rouge de commencer même la réalisation de sa tâche humanitaire. La mission dut quitter la France et le seul résultat de son séjour dans ce pays fut la constatation et la divulgation des conditions fâcheuses dans lesquelles les soldats russes, transformés en prisonniers de guerre et même en détenus, se trouvaient.

« *Autriche-Hongrie.* — La mission de la C. R. R., envoyée en Autriche-Hongrie, avec le Dr Veisbrod à sa tête, fut attachée à la commission « Centroplenbège » . C'est pourquoi son activité indépendante se limitait à des déclarations dans les cas où les mesures prises par les représentants du « Plenbège » n'étaient pas assez efficaces. Pendant le séjour de la mission à Budapest, elle fut arrêtée par les autorités hongroises, avec le représentant du commandement militaire de l'Entente à sa tête. Après des protestations énergiques de la part du « Centrokrest », la mission fut mise en liberté et eut la possibilité de retourner sans obstacle en Russie après la révolution hongroise.

« *Allemagne.* — Vu la quantité considérable de prisonniers de guerre russes détenus en Allemagne malgré la fin de la guerre, la Commission centrale dut faire des démarches énergiques pour obtenir l'autorisation d'installer en Allemagne une mission de la C. R. R. pour la protection de ces prisonniers. L'Allemagne déclinait, sous différents prétextes, jusqu'à celui de la « désorganisation des transports », l'entrée de cette mission, ayant chargé les commissions militaires de l'Entente de la protection des prisonniers russes. L'appel diplomatique du « Centrokrest » adressé

Russie

au Comité international¹, à la Croix-Rouge danoise et américaine, n'est pas resté sans suite : d'un côté les Gouvernements français et américains assignèrent des sommes considérables pour secourir les prisonniers russes, de l'autre côté la charge de leur protection a été enlevée aux missions militaires pour être transmise à la Croix-Rouge américaine.

« Suisse. — La Commission de la C. R. R., avec le D^r Bagotzky à sa tête, continue son activité. L'impossibilité de se procurer régulièrement les ressources financières constitue un obstacle considérable au développement de son œuvre. Se rendant compte de l'importance de la reconnaissance internationale de la C. R. R., la Commission centrale continua à Genève des pourparlers directs avec le Comité international de la Croix-Rouge. Comme résultat de ces pourparlers le Comité international entretient des relations de fait avec notre C. R., sans prendre encore de résolution concernant sa reconnaissance officielle. En même temps nous avons pris l'initiative de l'organisation d'un Congrès international de la Croix-Rouge, en nous adressant au Comité international et à toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le but de ce congrès devrait être la réorganisation de toute la ligue de la Croix-Rouge sur des bases très vastes, fédération internationale de la Croix-Rouge, démocratisation de tous les statuts de la Croix-Rouge, revision des conventions de Genève et de la Haye, etc. Notre initiative rencontra un accueil sympathique de la part des comités centraux des Croix-Rouges suédoise, danoise et des Pays-Bas, et nous reçûmes avis du Comité international que la Conférence internationale aurait lieu à Genève 30 jours après la conclusion de la paix. Pour étudier les matériaux devant être soumis à la Conférence par la Société russe de la Croix-Rouge, une consultation scientifique spéciale fut demandée à la section juridique et ensuite dans la section des Affaires étrangères. Des

¹ Nos lecteurs sont au courant de l'activité des missions du Comité international par les articles que nous avons publiés (Voy. notamment p. 605).

Russie

représentants des sciences juridiques de la médecine et de la santé militaire, des praticiens militaires, des membres actifs de la Croix-Rouge et du « Centroplenbège » composèrent cette commission consultative, qui eut pour résultat 6 rapports envoyés en 4 exemplaires à l'étranger et rédigés par le directeur de la section étrangère ¹ :

- « 1) La Fédération internationale de la Croix-Rouge ;
- « 2) Revision de la Convention de Genève dans le but d'améliorer le sort des blessés et des malades dans les armées belligérantes ;
- « 3) Revision de la Convention de la Haye concernant l'application des principes de la Convention de Genève à la guerre maritime ;
- « 4) Projet d'un nouveau statut concernant les prisonniers de guerre ;
- « 5) Projet d'une convention concernant la population pacifique sur le théâtre de la guerre dans les territoires occupés par les autorités militaires ;
- « 6) Revision des règlements concernant la guerre sur terre, sur mer et dans les airs.

« *Angleterre et Amérique.* — La question la plus importante dans les relations de la Croix-Rouge russe avec celle des Etats-Unis et de l'Angleterre fut celle des colonies d'enfants de la C. R. R. et de leur approvisionnement en nourriture et en charbon, exportés du Caucase et des territoires occupés par les troupes du gouvernement d'Omsk. La section étrangère élaborera un projet de loi concernant les conditions de l'exportation des produits mentionnés, ratifié par le Conseil de défense et publié comme résolution le 7 avril 1919. A part cela, vu l'absence

¹ Cf. *Société russe de la Croix-Rouge. Matériaux et propositions du Comité central de la Société russe de la Croix-Rouge, préparés pour la convocation de la conférence internationale de la Société de la Croix-Rouge.* Edition de la Commission de la Croix-Rouge russe en Suisse. — Berne — Bumpliz, impr. Benteli, 1919. In-8°, 20 p.

Russie

complètes de nouvelles sur le sort des enfants prolétaires évacués de Pétrograd et de Moscou et installés dans les colonies au delà du front de l'Est, la Commission centrale entra en pourparlers sur ce sujet avec la Croix-Rouge américaine ¹.

« *Géorgie.* — L'absence complète de nouvelles sur le sort des institutions et du matériel de la C. R. R. sur l'ancien front de Caucase, en général et particulièrement dans la République géorgienne, força le «Centrokrest» d'envoyer un délégué spécial à Tiflis pour examiner le matériel de la Croix-Rouge qui y avait été laissé et pour engager des pourparlers avec le Gouvernement géorgien. Le compte rendu soumis à la Croix-Rouge lui fit savoir d'une part le consentement en principe du Gouvernement géorgien à satisfaire aux revendications de la C. R. R. et de régler compte avec elle, d'autre part l'impossibilité technique à l'heure actuelle d'entreprendre des mesures efficaces, en dehors d'une correspondance diplomatique laquelle fut engagée par la Commission centrale.

« *Azerbeïdjan.* — Vu la concentration à Astrakan et dans la région Volgienne trans-caucasienne des personnes désireuses de rentrer dans leurs pays, la Commission centrale envoya avec le consentement du «Narkomindel» (Commissariat des Affaires étrangères) son délégué, le docteur Emdin, pour engager avec les gouvernements d'Azerbeïdjan, d'Arménie, de Géorgie et avec le commandement militaire anglo-italien, des pourparlers concernant les conditions du rapatriement des réfugiés en Transcaucasie ainsi qu'en Russie soviétiste. A l'heure actuelle ces pourparlers ne sont pas encore terminés.

« *Finlande.* — Avec les institutions gouvernementales et

¹ Ces enfants, au nombre de 800, ont été emmenés aux Etats-Unis à travers le Pacifique par la Croix-Rouge américaine et viennent d'être conduits en France, près de Bordeaux, après avoir ainsi fait le tour du monde. La liste de ces enfants vient d'être publiée par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Voy. ci-dessus p. 1066.

Russie

celle de la Croix-Rouge en Finlande, le « Centrokrest » mena des pourparlers dans 3 directions : 1) au sujet de la libération des navires-hôpitaux de la flottille baltique (v. ci-dessus « Danemark ») ; 2) au sujet de l'entrée en Finlande de nos représentants ; 3) au sujet du bombardement, par les aviateurs venant de la Finlande, de la population pacifique russe.

« *Pologne.* — Pour secourir les prisonniers de guerre russes qui se dirigeaient en torrents, après la révolution allemande, de l'Allemagne en Russie, en traversant la Pologne, une mission spéciale de la C. R. R. fut envoyée en Pologne ; elle fut expulsée de ce pays au moment même de son arrivée, ayant perdu en route quatre de ses membres qui sont tombés victimes de la garde blanche polonaise. En suite des protestations énergiques de la part du « Centrokrest » et de la Croix-Rouge danoise, le Gouvernement polonais présenta ses excuses à la Russie et consentit à autoriser l'examen des circonstances dans lesquelles eut lieu l'assassinat des représentants des institutions neutres de la Croix-Rouge. Les relations ultérieures avec la Pologne eurent pour objet le bombardement des institutions de la Croix-Rouge sur le front occidental, l'arrestation en qualité d'otages des représentants du « Centrokrest » à Vilna et la réquisition de notre matériel dans les villes occupées par les troupes polonaises.

« Pour la solution de toutes ces questions une conférence des Croix-Rouges russe et polonaise s'est réunie le 10 octobre 1919. Le représentant principal de la C. R. R. à cette conférence est J. Marchlevski. Les travaux de la conférence ne sont pas encore terminés à l'heure actuelle (1^{er} décembre 1919) .¹

« *Roumanie.* — Vu l'occupation par la Roumanie de plusieurs institutions de front de la C. R. R., la section étrangère fit un inventaire du matériel en question et communiqua ses revendications financières au Gouvernement roumain, lesquelles furent soumises au « Glavzagran » pour leur examen.

¹ Voy. *Bulletin international*, t. L, 1919, p. 1544, t. LI, 1920, p. 226.

Russie

« *Esthonie.* — L'action analogue de la garde blanche esthonienne à Pskov a provoqué une protestation de la Commission centrale, et des démarches furent faites par l'intermédiaire du « Nar-kominodel », pour faire rendre soit le matériel de la C. R. R., soit sa valeur.

« *Latvia.* — Les représailles systématiques contre le personnel et les institutions de la C. R. R. qui eurent lieu en Latvia, furent l'objet d'une correspondance animée entre le « Centrokrest » et le gouvernement de la République de Latvia. Les revendications de la C. R. R. concernant le personnel furent satisfaites partiellement.

« *Ukraine.* — Etant donné qu'à la suite de deux décrets du Gouvernement soviétiste ukrainien l'activité de la C. R. R. se trouva dans des conditions extrêmement défavorables surtout par rapport à la situation du Czervony Krest (Croix-Rouge ukrainienne), la Commission centrale adressa une protestation au Soviet des commissaires du peuple de la République ukrainienne et envoya à Kiev un délégué spécial pour entrer en pourparlers avec le président du « Sovnarkom » (soviets des commissaires du peuple) ukrainien. A la suite de ces pourparlers, des droits et les privilèges de la C. R. furent confirmés par une charte spéciale du « Sovnarkom », et le « Czervony Krest » fut invité à entrer dans la C. R. R. comme une section locale.

« Parmi les autres mesures entreprises par la Section étrangère il faut citer les travaux préparatoires pour la formation de missions de la C. R. R. en Macédoine et aux Etats-Unis. Ces missions ne purent pas gagner leurs points de destination par suite des obstacles dus à la guerre.

* * *

« *Les pogromes anti-juifs* provoqués par les troupes du Gouvernement polonais et du directoire ukrainien amenèrent un appel collectif des communautés juives au « Centrokrest ». La Commission centrale, fidèle au principe fondamental de l'ac-

Russie

tivité de la Croix-Rouge, de porter secours aux faibles et souffrants, sans distinction de nationalité et de confession, décida d'entreprendre une campagne antipogrome dans la plus large mesure. Cette campagne trouva son expression dans: 1) des appels, répétés deux fois aux gouvernements étrangers et aux Croix-Rouges; 2) la publication et distribution en quelques centaines de milliers d'exemplaires de proclamations en russe et en ukrainien appelant à la lutte contre les pogromes; 3) la proposition faite au « Sovnarkom » et au Comité central du parti communiste de porter secours, dans une large mesure, à la population ayant souffert des pogromes. Cette proposition fut approuvée par le Comité central, et ensuite des résolutions prises par le « Sovnarkom », le « Narkomsobor » et le « Centrokrest » furent chargés d'organiser les secours aux victimes des pogromes, ayant reçu dans ce but une subvention de 100 millions de roubles.

* * *

« Les excès commis par la garde blanche, dans les régions de la Russie qu'elle avait occupées, sur la population paisible, les soldats blessés et le personnel de la Croix-Rouge, forcèrent la Commission centrale à porter secours aux victimes dans la mesure de ses forces :

« 1) Une consultation des représentants des Croix-Rouges étrangères se trouvant en Russie fut convoquée à Moscou par l'initiative du « Centrokrest ». Cette consultation a eu pour suite une déclaration sur la nécessité d'observer les principes du droit international dans la guerre civile.

« 2) Se basant sur cette déclaration, la Commission centrale s'adressa aux Croix-Rouges de l'Entente avec la demande de mettre fin à ces excès révoltants.

« Un appel fut publié et largement distribué à la population, l'engageant à communiquer tous les cas d'excès commis par la garde blanche au Centrokrest qui se chargera de les combattre par la voie internationale.

Russie

* * *

« En prenant en considération le fait que le prestige de la C. R. R. dans la République, même ainsi qu'en dehors de ses frontières, est intimement lié à la protection juridique du nom et de l'emblème de la Croix-Rouge, la Commission centrale par l'organe de sa section étrangère entreprit souvent la lutte, contre toutes sortes d'abus d'importance plus ou moins grande dans ce domaine. Elle engagea des organisations analogues ou rapprochées du « Centrokrest » par leurs buts et leurs tâches à rentrer dans la C. R. R. en qualité de sections indépendantes ; les autres furent sommées de renoncer au nom et à l'emblème qui ne leur appartenait pas. Cette sommation se fit par voie directe, ainsi que par l'intermédiaire des institutions gouvernementales compétentes. Enfin, la section étrangère présenta dans le même but un projet de loi sur la protection du nom et de l'emblème de la Croix-Rouge, une circulaire sur l'application de ce projet de loi et des notes explicatives. Tout ce matériel législatif fut soumis par le « Centrokrest » au Commissariat de la Santé publique pour être présenté au Soviet des Commissaires du peuple.

« En manière de conclusion du compte rendu, il faut encore citer l'activité quotidienne de la section étrangère, qui trouve son expression dans ses relations avec le « Narkomindel » et les Croix-Rouges étrangères, représentées en Russie par des missions et des délégués individuels; la délivrance des certificats russes et dans des langues étrangères pour les collaborateurs de la Croix-Rouge partant à l'étranger, dans les régions occupées ou les régions du front ; la traduction et la publication des principes de la Convention de Genève, des renseignements fournis, etc.

« Le directeur de la section étrangère,

« KOKOVINE. »

Russie

II. *Compte rendu de l'activité de la Section médicale de la Commission centrale de la Croix-Rouge russe, depuis le 1^{er} décembre 1918 jusqu'au 1^{er} novembre 1919 inclusivement.*

« La tâche principale de la section médicale de la Commission centrale fut le service sanitaire du front des armées, l'organisation de nouvelles institutions de la Croix-Rouge sur les fronts.

« Elle eut aussi pour devoir de maintenir des relations directes avec les institutions de Croix-Rouge, la constitution de réserves financières et de personnel, la réunion de renseignements sur l'état des choses sur place, la formation d'expéditions et leur envoi sur le front et aussi la direction du travail des institutions du front de la Croix-Rouge.

« La réalisation de ces devoirs fondamentaux de la section était partagée entre les sous-sections ; 1^o générale, 2^o de l'inspection médicale, 3^o d'opérations et d'organisation matérielle.

« La sous-section générale, qui représentait la chancellerie de la section, recevait et distribuait aux sous-sections la correspondance de toute la section, composait les listes du personnel actif et de réserve, préparait tous les comptes rendus et la correspondance générale pour les soumettre au directeur de la section, et rédigeait les différents bulletins.

Le nombre de correspondances inscrites dans le journal de réception depuis avril jusqu'en septembre 1919 est de 2878, et dans le journal d'expédition du 1^{er} décembre 1918 jusqu'en septembre 1919 est de 4075.

« La sous-section d'opération se forma en janvier 1919. Pendant la période de son existence son activité fut la suivante :

« 1^o Entrer en relations avec les institutions sanitaires du front.

« 2^o Etablir la liste des institutions sanitaires d'après les fronts.

« 3^o Classer les institutions sanitaires d'après leur types ; fixer dans les deux listes la quantité officielle et effective des lits, les postes d'arrêt et les relais de l'itinéraire.

« 4^o Dresser la liste du personnel d'après les institutions et en ordre alphabétique.

Russie

« 5° Etablir la carte de la dispersion des institutions sanitaires et marquer leurs types divers par des drapeaux différents.

« 6° Recueillir les décrets et résolutions qui règlent l'activité médicale.

« La Section de l'inspection médicale procéda à l'inspection continue, au point de vue médical, des institutions organisées au centre et à la périphérie, donna ses conclusions sur la quantité, l'aptitude et l'instruction professionnelle du personnel des détachements formés, composa des tables et des catalogues pour les institutions formées, examina les comptes rendus médicaux, les revendications et des documents de caractère spécial, qui arrivaient de la périphérie, et émit son avis sur ces divers points. Elle résolut aussi toute une série de questions spécifiquement médicales, qui surgissaient pendant le travail.

« La tâche fondamentale de la sous-section de l'organisation matérielle pendant l'année écoulée fut la formation intense, sur la demande de la Direction centrale sanitaire militaire et en relation avec l'épidémie croissante et l'extension de la ligne du front, des institutions sanitaires mobiles, comme : des détachements épidémiques et de désinfection, des stations médicales, nutritives, des lazarets et hôpitaux d'étapes ; dans ce but la sous-section élaborâ des tables spéciales et déterminâ le personnel servant de base pour chacune de ses institutions.

« Le travail de la sous-section d'organisation matérielle dans l'accomplissement de ces fonctions fut le suivant :

« 1° Renseigner sur toutes les réserves de personnel qui pourrait être utilisé dans les nouvelles formations.

« 2° Suivant les tâches à accomplir, organiser le cadre nécessaire de collaborateurs, pour de nouvelles formations, en utilisant la réserve du personnel médical.

« 3° Faire des commandes à la section d'approvisionnement pour le ravitaillement des institutions sanitaires en formation, d'après les listes élaborées.

« 4° Faire venir de la section d'approvisionnement d'après

Russie

les bulletins de commande l'équipement et les provisions pour le personnel médical devant partir pour le front.

« 5° Envoyer des listes à la sous-section générale pour la fixation des honoraires et des avances du personnel médical, partant avec le détachement pour le front ou constituant des réserves.

« 6° Organiser les nouvelles formations et procéder à leur expédition aux points de destination.

« 7° Envoyer toutes les communications concernant l'institution nouvellement formée et expédiée, à la sous-section de l'inspection médicale.

« La sous-section de l'organisation matérielle constitua ainsi un organe créateur et organisateur de nouvelles institutions sanitaires. Pendant l'année écoulée environ 90 institutions sanitaires furent créées notamment :

- 69 détachements épidémiques.
- 9 détachements de désinfection.
- 3 stations médicales de nutrition.
- 2 lazarets d'étape.
- 2 hôpitaux chirurgicaux à 200 lits.
- 1 hôpital thérapeutique à 75 lits.
- 1 hôpital épidémique à 100 lits.

« En tout 87 institutions.

« Le personnel de ces institutions atteignit le chiffre d'environ 2,534 personnes, dont 50 médecins, 145 aides-médecins, 507 infirmières, 27 désinfecteurs, 87 économes, 78 employés de bureaux, et 1,640 sanitaires.

« Parallèlement à la section du front de la Commission centrale, existait aussi jusqu'au mois de septembre 1919, une section médicale pour l'arrière, subdivisée en : 1° sous-section de gérance d'affaires générales ; 2° sous-section médicale d'hôpitaux ; 3° sous-section d'approvisionnement médical et de statistique.

« Par opposition à la section du front, les tâches de cette

Russie

section médicale furent la formation et l'organisation des institutions médicales de l'arrière.

« Le nombre de correspondances inscrites dans le journal de la gérance, comporte 2,280 entrées depuis le 13 février au 25 septembre 1919 et 1,212 sorties depuis le 1^{er} décembre 1918 au 26 septembre 1919.

« La sous-section médicale d'hôpitaux, constituée vers le 20 octobre 1918, avait sous sa direction, exclusivement les institutions médicales de la Croix-Rouge disposées à l'arrière.

« L'activité de cette sous-section médicale et d'hôpitaux pour l'arrière pendant la période de décembre 1918 jusqu'à la fin fut la suivante :

« 1) Détermination du nombre exact des institutions médicales et leur enregistrement, en les mettant en rapports avec les localités où elles se trouvaient.

« 2) Liste des institutions médicales de la Croix-Rouge d'après les arrondissements.

« 3) Perfectionnement de la lutte contre les épidémies, en améliorant l'organisation des institutions médicales, et en réorganisant totalement toute une série d'institutions qui ne satisfaisaient pas aux exigences médicales.

« 4) Composition du personnel des institutions médicales d'après un type permanent, approuvé par le Conseil médical.

« 5) Organisation d'un congrès des directeurs de la section médicale, du commissariat et des représentants de la Croix-Rouge.

« Pendant la guerre, les cours d'infirmières furent suspendus, par suite de la mobilisation des médecins et du rappel sur le front des infirmières diplômées qui enseignaient dans ces cours.

« Cette circonstance occasionna un manque considérable de personnel pour soigner les malades des institutions médicales, ce qui fut surtout sensible dans les temps de guerres ininterrompues et de différentes épidémies.

« La Commission centrale de la Croix-Rouge russe fit face à ce besoin dont la satisfaction préoccupait toujours la Croix-Rouge.

Russie

« Avant tout on procéda à l'élaboration d'un statut des écoles d'infirmières avec un cours de trois ans, ce qui fut ratifié par la Commission du « Narkomzovor » (commissariat de la Santé publique).

« La sous-section d'instruction attachée à la section médicale élaborà 26 programmes détaillés de l'enseignement dans les écoles d'infirmières, fixa les principes fondamentaux de l'activité de ces écoles et établit le devis des frais. Les rapports de cette section à ce sujet furent approuvés par la Commission centrale et ensuite ratifiés par la commission de « Narkomzorov ».

« Aussitôt que la liste des frais nécessaires pour l'entretien de ces écoles sera approuvée, des écoles normales seront ouvertes dans 37 localités.

« Les cadres nouveaux d'infirmières bien instruites ne pouvant apparaître que dans trois ans, la sous-section d'instruction s'occupa de la question de cours plus sommaires et plus rapides pour aides-infirmières ; leur durée ne devait pas dépasser 3 mois. Le plan d'enseignement élaboré par la sous-section d'instruction, les programmes et la liste des frais nécessaires furent approuvés par la section médicale et confirmés par la commission du « Narkomzorov ».

« Après la ratification définitive du budget, ces cours commenceront à fonctionner dans 30 localités.

« Dans le même but de formation rapide d'un personnel apte à soigner les malades, la sous-section d'instruction pour l'arrière organisa, avec l'autorisation de la Commission centrale, des cours pour les élèves d'écoles d'infirmières, qui ayant suivi certains cours, avaient longtemps pratiqué sans pouvoir terminer leur instruction théorique à la suite de la fermeture des écoles.

« La sous-section d'instruction prit des mesures pour améliorer les institutions médicales auxquelles devraient être attachées les écoles. On procéda aux réparations fondamentales du bâtiment de l'Iverskaïa Obchtchina ; « l'hôpital de l'Alexadrovskaïa Obchtchina » communauté de Moscou fut porté à 100 lits ; dans la « Nikolskaïa Obchtchina » de Moscou fut construit un hôpital

Russie

de 80 lits pour les malades du typhus exanthématique. Une section gynécologique et obstétricale fut ouverte dans l'hôpital de la communauté de Vitebsk.

« A côté de la formation du personnel médical moyen pour soigner les malades, la sous-section d'instruction prévint l'instruction du personnel inférieur, des sanitaires dont on manquait surtout dans les institutions médicales du front. Dans ce but, des cours appropriés furent organisés à Moscou dans les hôpitaux de Bachrouchine et Sokolinki ; la plus grande attention fut donnée au soin des blessés et des malades infectieux.

« Le 15 septembre 1919, la sous-section d'instruction fut détachée de la section médicale et attachée au commissariat de la Santé publique.

« Quant à la sous-section d'approvisionnement médical elle pourvoyait toutes les institutions médicales de la Croix-Rouge russe de tout le matériel médical et des ustensiles nécessaires, de médicaments et d'objets de pansements.

« Dans ses fonctions rentrait aussi l'élaboration pour toutes les institutions de la Croix-Rouge de catalogues de médicaments, instruments chirurgicaux, matériel de pharmacie et de laboratoire, d'ustensiles pharmaceutiques, d'objets nécessaires pour soigner les malades, d'objets de pansements, etc. Elle faisait, avec le Conseil d'approvisionnement, des listes de vêtements, lingerie, chaussure, ameublement et objets nécessaires pour la table et la cuisine, outils de menuiserie et de serrurerie, articles de bureaux, de couture, produits alimentaires, objets nécessaires pour l'installation de blanchisseries, etc.

« La Croix-Rouge possède les dépôts suivants pour l'approvisionnement des institutions médicales : dépôt central à Moscou et des dépôts d'arrondissements, organisés et disposés par le Soviet de Moscou. Dans le cas où de nouveaux dépôts deviennent nécessaires, la section d'approvisionnement fait un rapport au dépôt central, approvisionne les dépôts d'arrondissements et en temps de guerre les dépôts-trains pour le front ; et c'est aux dépôts d'arrondissements qu'il appartient d'approvisionner les

Russie

institutions de leurs arrondissements. A mesure que les produits sont dépensés, le dépôt complète les réserves par des nouveaux achats, conformément aux commandes parvenues à la section d'approvisionnement et approuvées par le Soviet médico-sanitaire. Quant aux dépôts d'arrondissements, ceux-ci sont alimentés par les produits du dépôt central. La section d'approvisionnement a le devoir de se munir à temps et dans les conditions les plus avantageuses, de tous les articles médicaux employés actuellement ou recommandés par les dernières exigences de la science et de l'expérience. Ce devoir est accompli par les divisions correspondantes des dépôts. Les dépôts central et d'arrondissements présentent chaque mois des rapports à la section d'approvisionnement, au sujet de la quantité des produits dépensés et de ceux dont ils disposent encore.

III. *Compte rendu de l'activité de la Section d'inspection de la Commission centrale de la Société de la Croix-Rouge russe pour l'année 1919.*

« La section d'inspection remplissait les fonctions suivantes :

« 1) Surveillance de toutes les institutions de la Croix-Rouge russe pour se rendre compte de leur capacité de travail et pour suivre sur place la réalisation et l'application de tous les ordres, résolutions et circulaires de la Commission centrale.

« 2) Revision spéciale des institutions de la Croix-Rouge russe conformément aux résolutions prises par la Commission centrale.

« 3) Recherches spéciales concernant les affaires de la Croix-Rouge russe conformément aux ordres du président de la Commission centrale.

« 4) Participation aux commissions de liquidation dans le but de contrôle et d'inspection.

« 5) Participation aux commission de réceptions et de livraison dans les mêmes buts.

« 6) Accomplissement d'inspections spéciales d'une impor-

Russie

tance particulière données par le président de la commission centrale.

« A l'heure actuelle les travaux de la section sont accomplis par 24 collaborateurs, dont 19 sont chargés de travaux spéciaux d'inspection et 5 travaillent dans le bureau.

« La section d'inspection accomplit durant la période en question :

- « 1) 56 revisions complètes des institutions de la Croix-Rouge.
- « 2) 54 revisions spéciales.
- « 3) 3 liquidations importantes d'institutions.
- « 4) 4 recherches spéciales.
- « 5) 34 charges d'importance spéciale données par la Commission centrale.

« A part cela la section d'inspection participa dans 41 cas à des commissions de réception et de livraison.

« En 1919, la section d'inspection surveilla l'activité des directions et procéda à la revision d'institutions dans l'arrondissement d'Oural, dans les régions de Kiev, de Volga, dans la région intérieure, dans l'arrondissement de Petrograd, d'Orel, auprès de la direction des navires de la flotte baltique, dans les régions du Nord et du Nord-Ouest.

« A Moscou, toutes les institutions sanitaires subirent une revision.

« A l'heure actuelle le travail d'inspection se fait principalement sur les fronts du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Ce travail deviendra encore plus actif en rapport avec la tâche de la Croix-Rouge d'organiser des hôpitaux pour 30,000 lits.

IV. *Compte rendu de l'activité de la Section des transports de la Commission centrale de la Croix-Rouge depuis le 1^{er} décembre 1918 au 1^{er} novembre 1919.*

« L'activité la plus large et la plus intense de la section se rapporte à l'année 1918 et au commencement de 1919, quand se faisaient les transports les plus intenses du personnel démo-

Russie

bilisé par suite de la réforme de l'ancienne armée, et alors qu'on procédait à l'apurement du chiffre des dettes de la Croix-Rouge pour les transports par chemin de fer et par navires durant la guerre passée ; à la recherche du matériel de la Croix-Rouge éparpillé tout le long des réseaux des chemins de fer, vu l'évacuation hâtive des institutions au commencement de 1918 et la retraite sur les fronts, à la recherche et la réquisition des marchandises non enregistrées. Ensuite, en relation avec la formation de l'armée rouge, la Croix-Rouge expédia hâtivement sur les fronts des institutions médicales et différents détachements pour les besoins de l'armée rouge.

« Durant la période dont nous rendons compte, l'activité de la section se faisait dans les mêmes directions. Les opérations suivantes furent accomplies par la Section dans ce domaine depuis le 1^{er} décembre 1918 au 1^{er} novembre 1919 :

Transport des personnes.....	5,500	
Transport des marchandises.....	14,400	pouids
Certificats de transports par chemin de fer délivrés.....	2,040	pièces
Certificats de transports délivrés aux différentes institutions.....	13,400	»
Certificats de transport des marchandises en chemin de fer.....	155	»
Certificats délivrés aux institutions.....	6,120	»
Certificats de transports des personnes par voie fluviale.....	20	»
Délivrés aux institutions.....	3,350	»
Certificats de transport des marchandises par voie fluviale.....	50	»
Délivrés aux institutions.....	4,800	»